



TRIARTIS

CONCOURS DE NOUVELLES 2018

"LES PETITS MEURTRES DE LA SAINT-VALENTIN"

Les Editions TRIARTIS organisent leur 1<sup>er</sup> concours  
littéraire de nouvelles, sur le thème :

**"Les petits meurtres de la Saint-Valentin".**



# LE RÈGLEMENT

## **Article 1: Conditions générales du concours**

- Concours ouvert à tous les auteurs francophones âgés de plus de 18 ans résidant en France ou à l'étranger
- Les textes présentés seront inédits, écrits en français, non publiés et libres de droits
- Chaque texte envoyé devra respecter le thème " Les petits meurtres de la Saint-Valentin".

Une énigme, une ou plusieurs victimes, un ou différents meurtriers. L'action doit se dérouler dans les 48 heures autour de la Saint-Valentin.

Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule nouvelle. Les œuvres écrites en collaboration ne sont pas admises.

## **Article 2: Obligations des candidats**

- La nouvelle ne devra pas excéder 3 500 mots (24 000 caractères espaces compris).  
Police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5, marge 2,5
- Format PDF.

## **Article 3 : Organisation calendaire du concours**

- Le concours est ouvert du 20 septembre 2017 au 20 janvier 2018.
- Envoi du formulaire et du chèque d'inscription : avant le 20 janvier 2018.  
(Date limite de réception des textes : 20 janvier 2018 - 23H59. Au-delà, tout texte reçu sera réputé irrecevable)
- Délibérations du jury : 1<sup>er</sup> trimestre 2018
- Remise de prix : entre fin mars et début avril 2018. La date précise sera communiquée au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2018

## **Article 4 : Inscription**

- La participation financière au concours est de 5 euros. Montant à régler par chèque, à l'ordre des Editions TRIARTIS, et à envoyer avec la fiche d'inscription correctement remplie à l'adresse ci-dessous :  
Editions TRIARTIS, 19 rue Pascal, 75005 Paris

A réception de votre inscription, vous recevrez un mail d'accusé de réception. Cette inscription vaut accord pour le règlement. Aucun remboursement de l'inscription.

# LE RÈGLEMENT

## **Article 5 : Envoi et confidentialité**

Les textes seront envoyés exclusivement par mail à l'adresse suivante :

triartis.editions@gmail.com

Afin de préserver l'anonymat du processus de sélection, le mail devra comporter :

- 1 exemplaire du récit seul, au format PDF avec le titre (sans aucune marque relative à l'identité du candidat)
- Les nom, prénom de l'auteur et le titre de l'œuvre devront obligatoirement être indiqués dans le corps du mail d'accompagnement.

## **Article 6 : Récompense et Prix**

a)- Les six premières nouvelles sélectionnées par le jury seront publiés dans la collection « Echappées brèves »

- Les trois finalistes auront leur nom sur la couverture du livre

- Premier prix : Le lauréat recevra un prix de 150 euros.

Son nom figurera en première place de la couverture du livre en corps supérieur.

b) Une lecture mise en espace adaptée de ces nouvelles sera organisée à l'occasion de la remise des prix.

Cette soirée se tiendra à la date fixée, aux Editions Triartis, 19 rue Pascal - 75005

Paris, en présence des lauréats, des membres du jury. En cas d'absence du lauréat ou de son représentant lors de la proclamation des résultats, le prix lui sera envoyé par la poste.

La soirée se clôturera autour d'un buffet.

## **Article 7 : le jury**

Un comité de lecture effectuera une présélection des nouvelles.

Cette présélection sera soumise à l'appréciation d'un jury composé de personnalités diverses du monde littéraire.

Le jury se réserve le droit de ne pas accorder de prix si la participation est trop faible, ou si aucune oeuvre ne lui paraît de qualité suffisante. Les délibérations du jury sont confidentielles et ses décisions souveraines.

## **Article 8 : Communication des résultats**

Les résultats seront publiés sur le site des Editions Triartis et sur la page Facebook Triartis. Seuls les 6 lauréats du concours seront avertis individuellement.

# LE RÈGLEMENT

## **Article 9 : Conditions de publication**

Le candidat s'engage à ne pas proposer son récit à des tiers (éditeur, producteur, etc.) et à ne pas en négocier les droits pendant toute la durée du concours et ce, jusqu'à la désignation des lauréats. Dès que les lauréats auront été désignés, les participants non lauréats recouvreront l'intégralité des droits de leur texte.

Au titre de leur participation au concours, il est entendu que les auteurs autorisent, en plus de la publication susvisée, la possibilité, pour les organisateurs d'utiliser tout ou partie de leur nouvelle en vue d'opérations publicitaires, de promotion ou de communication. Les organisateurs mentionneront le nom ou pseudonyme des auteurs des nouvelles dans le respect du droit moral de ces derniers et s'interdiront de procéder à toute autre utilisation que celles ci-dessus visées.

Les concurrents s'engagent à réserver aux organisateurs du concours tous les droits d'exécution et de reproduction des œuvres qu'ils présentent jusqu'au jour de la proclamation des résultats.

En contrepartie de la publication de sa nouvelle dans un recueil, l'auteur se verra offrir 5 (cinq) exemplaires de ce recueil. Le contrat d'édition qui lui sera proposé reprendra les conditions ci-dessous : droits à verser à l'ensemble des auteurs du recueil au vu des ventes réalisées et qui seront calculées chaque année sur le prix public HT de vente, sur la base d'un partage de 10% sur les droits papiers. Aucune édition numérique ne sera effectuée.

Les données personnelles des participants (pseudonyme, adresse mail, prénom, nom, adresse postale, numéro de téléphone) recueillies par les Editions TRIARTIS, sont destinées à permettre l'organisation du concours, la remise des prix aux lauréats et la promotion des œuvres des éditions. Et ne donneront lieu à aucune autre utilisation.

Un contrat d'édition pour la publication du recueil de nouvelles devra être conclu entre les Editions TRIARTIS, et les candidats sélectionnés pour ladite publication.

**La participation à ce concours d'écriture entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.**